



République Française  
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE  
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 5 mai 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 1

**N° DEL-2023-14**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Commune de Neuillé le Lierre**

**Séance du 12 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 12 mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

**Présents :**

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND.

Messieurs Laurent DUCARD, Philippe PONTILLON, Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE, Danis SIX, Richard THIBAUT.

**Absents excusés :** Corinne DUMONT, Ingrid MÉTAIS, Natacha MOUGEOLLE, Dominique NOURRY, Vanessa TESSIER.

**Secrétaire de séance :** Cécile BERLAND

**FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2023**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur la fixation des taux à appliquer pour cette année.

Par délibération du 5 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 38,88 %

TFPNB : 50,70 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux de fiscalité locale pour 2023 comme suit.

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	TH	17,42%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	TFPB	39,88%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	TFPNB	51,70%

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le



ID : 037-213701667-20230512-DEL\_2023\_14-DE

Fait à Neuillé le Lierre, le 12 mai 2023  
Le Maire, Blandine BENOIST.